

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

8^E ÉDITION

JOURNÉES DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Paris, 11-12 octobre 2022

INTRODUCTION

Les Réseaux Institutionnels de la Francophonie (RIF) fédèrent des institutions de mêmes compétences dans l'ensemble de l'espace francophone dans les domaines de la gouvernance démocratique (droit et justice, médias, droits de l'Homme, médiation, élections etc.). Privilégiant l'échange d'expériences et de connaissances entre pairs, les RIF constituent des espaces de coopération et œuvrent au renforcement des capacités de leurs institutions membres afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle de vigie de la démocratie. Les RIF contribuent ainsi, aux côtés de l'OIF, à la mise en œuvre des engagements francophones en matière de gouvernance démocratique, conformément à la Déclaration de Bamako (2000) et à son programme d'action, adopté en 2002. L'OIF a à cœur de soutenir ce dispositif qui offre une grande diversité d'expertises et constitue une plus-value significative dans le domaine de la coopération internationale.

Tous les deux ans, en amont du Sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement, l'OIF réunit ses 16 RIF lors des Journées des Réseaux institutionnels de la Francophonie (JDR). Ces rencontres sont un moment de partage, de dialogue et de réflexion « inter-Réseaux » autour des enjeux prioritaires de l'espace francophone dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Cette 8^e édition des Journées des Réseaux est consacrée au renforcement de la coopération OIF – RIF et à l'échange de bonnes pratiques et d'expertise concernant le numérique, et sa mise au service du citoyen, de l'État, et de la gouvernance politique et démocratique.

LES 16 RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

- Association africaine des Hautes juridictions francophones (AAHJF)
- Association des Cours constitutionnelles francophones (ACCF)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)
- Association du Notariat Francophone (ANF)
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)
- Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)
- Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)
- Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)
- Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU CITOYEN, DE L'ÉTAT, DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET POLITIQUE

Les technologies du numérique entraînent des évolutions profondes.

Mis au service de l'humain, de l'utilisateur, des entreprises, des administrations et des institutions étatiques, Le numérique peut être un levier de transformation, contribuant à une amélioration de la vie des citoyens, à une meilleure performance des services publics de l'État, et constitue un accélérateur de gouvernance démocratique et politique, dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Au niveau international, un des grands défis de la conception et de l'utilisation du numérique réside dans sa gouvernance et sa gestion ; dans la complexité d'avoir une vision holistique aux niveaux national et multinational ; dans la difficulté de comprendre et de développer des politiques publiques adéquates et harmonisées ; mais aussi dans la limitation des capacités de transformation des institutions étatiques, des ressources humaines et des infrastructures techniques.

L'espace francophone ne fait pas exception : ses pays progressent à des vitesses différentes. Malgré parfois des disparités importantes, les pays francophones se trouvent confrontés à des problématiques souvent convergentes : atteintes à la cybersécurité, cyber-harcèlement, violence en ligne sous toutes ses formes, manipulation de l'information, discours de haine et radicalisation en ligne, qui touchent d'une façon disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, la Francophonie s'est dotée d'une « Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 », adoptée lors de la 39^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (10 décembre 2021) afin de contribuer à l'accélération de la transformation numérique, comme vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone. Cette Stratégie engage l'ensemble des États et gouvernements membres de la Francophonie, l'OIF, l'APF, les opérateurs ainsi que les conférences ministérielles permanentes.

Consciente de l'importance du numérique dans ses domaines d'intervention, et du rôle que pourrait davantage jouer les Réseaux institutionnels dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026, la Direction des Affaires Politiques et de la Gouvernance démocratique (DAPG) de l'OIF organise la journée des RIF 2022 sur le thème « Le numérique au service de l'État, de la gouvernance politique et démocratique » : le numérique comme outil de modernisation des services publics et comme vecteur de participation citoyenne à la vie publique tout en veillant à la confiance dans l'espace numérique. Aussi, cette rencontre permettra-t-elle d'échanger notamment sur la protection des citoyens, la lutte contre les dérives dans l'utilisation du numérique la lutte contre la violence en ligne sous toutes ses formes, la désinformation, et les atteintes à la cybersécurité.

Les échanges programmés devraient permettre de prendre la mesure des avantages et des risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Elle servira à croiser les expériences des réseaux institutionnels de la Francophonie, à échanger les bonnes pratiques et les leçons de l'expérience et à développer des opportunités de coopération entre la DAPG et les administrations et institutions publiques dans l'objectif de pouvoir soutenir les efforts en matière de transformation numérique au service de l'humain, de l'État, de la gouvernance politique et démocratique.

PROGRAMME

MARDI 11 OCTOBRE 2022

8h30 – 9h00 **Accueil des participants et connexion des participants en ligne**

9h00 – 9h20 **Allocutions d'ouverture**

- Ministre du Numérique et de la Digitalisation, Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication, Bénin, et Présidente du Réseau Francophone des ministres en charge de l'Economie Numérique (RFMEN), **S.E. Mme Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU**, (à distance)
 - Conseiller spécial et diplomatique de la Secrétaire générale de la Francophonie, **Ambassadeur Désiré NYARUHIRIRA**.
-

9h20 – 9h40 **Photo de famille et pause-café**

9h40 – 10h00 **Allocutions d'ouverture**

- Directeur de la Francophonie économique et numérique, **M. Henri MONCEAU**
 - Directrice a.i. des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, **Mme Léonie GUERLAY**
-

10h00 – 12h00 **Atelier n°1 « Le numérique pour moderniser les services publics de l'État »**

12h00 – 13h30 **Pause-déjeuner en Salle Diori**

13h30 – 15h15 **Atelier n°2 « Le numérique au service de la démocratie participative »**

15h15 – 15h45 **Pause-café**

15h45 – 17h45 **Atelier n°3 « La protection des citoyens, et notamment des populations vulnérables, dans l'ère du numérique »**

17h45 – 18h15 **Clôture**

- Clôture par le Chef de Bureau de l'Administrateur de l'OIF, **M. Alain Ngoc PHAM**
-

À partir de 18h15 **Réception en présence du Directeur du Cabinet de Madame la Secrétaire générale de la Francophonie, M. Hervé BARRAQUAND**

DÉROULÉ DES ATELIERS

Atelier n°1 « Le numérique pour moderniser les services publics de l'État »

Les États œuvrent à moderniser leurs services publics et les rendre plus accessibles, simples et inclusifs. De leur côté, les usagers aspirent, voire, exigent un service public transparent, fiable, moderne et rapide. Le numérique permet la réalisation de cet objectif. Pour l'enregistrement d'un fait d'état civil, l'obtention d'une carte d'identité ou le vote par voie électronique, le numérique est l'instrument de la transformation des services publics de l'État qui permet de simplifier les formalités et de rendre ces services plus efficaces et réactifs. Cet atelier permettra une discussion autour de cette thématique, en se focalisant sur la dimension de la protection des données et sur les défis auxquels sont confrontés les institutions dans leur démarche.

- 1. M. Chawki GADDES, Président de L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles, & Président de l'Instance nationale de protection des données personnelles, Tunisie.**
- 2. Pr. Lina OUEIDAT, Conseillère du numérique auprès de la Présidence du Gouvernement, Liban.**
- 3. M. Tanor Thiendella FALL, Président du Réseau des compétences électorales francophones, Directeur général des élections au ministère de l'Intérieur du Sénégal.**
- 4. M. Mamadou Badio CAMARA, Président de l'Association des cours constitutionnelles francophones, Premier Président du Conseil Constitutionnel du Sénégal.**
- 5. M. Marc-André DOWD, Président de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie, Protecteur du citoyen du Québec.**

Atelier n°2 « Le numérique au service de la démocratie participative »

Initier et accroître par le numérique l'engagement des citoyens d'une part, et leurs consultations, leurs participations et leurs inclusions, de l'autre, dans l'élaboration des politiques publiques et dans leur mise en œuvre. Ce rôle que peuvent jouer les citoyens est au cœur des réformes et de la transformation conduites par les gouvernements et les institutions. Cet atelier se focalisera sur cette thématique et sur les mécanismes et les outils numériques qui facilitent et contribuent à l'atteinte de l'objectif.

- 1. M. Damien CESSÉLIN, Secrétaire général administratif, Assemblée parlementaire de la Francophonie – France**
- 2. M. Aliou NIANE – Représentant le Président de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français - Secrétaire général de la Cour des comptes – Sénégal**
- 3. M. Sébastien LEPERS - Conseiller référendaire - Représentant le Secrétaire Général de l'Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français – Directeur a.i, Direction des relations internationales, de l'audit externe et de la Francophonie de la Cour des comptes – France**
- 4. Mme Marianne ESCURAT, Directrice de la Participation citoyenne, Le Conseil économique, social et environnemental – France, L'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie**
- 5. Mme Dominique OLLIVIER, Conseillère de la Ville de Montréal - Association Internationale des Maires Francophones – À distance**

Atelier n°3 « La protection des citoyens, et notamment des populations vulnérables, dans l'ère du numérique »

Les États et les institutions développent des politiques publiques qui permettent de lutter contre les discours de haine en ligne (à titre d'exemple envers les femmes candidates aux élections), contre la désinformation, contre le harcèlement en ligne des enfants, des lanceurs d'alerte etc. Par ailleurs, le développement de nouvelles technologies et de l'utilisation croissante de l'internet et des médias sociaux a aggravé le phénomène de radicalisation et de la propagande terroriste. La lutte difficile, complexe et transfrontalière sur ce front-là, fera elle-même partie de cet atelier.

1. **Mme Catherine LAGACÉ, Secrétaire générale du Réseau des compétences électorales francophones, Adjointe au Président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) – À distance**
2. **Mme Laurence PECAUT-RIVOLIER, membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) – France**
3. **Mme Namizata SANGARE, Présidente de l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme – Côte d'Ivoire.**
4. **M. Patrice CARDINAL, Secrétaire général du réseau international francophone de formation policière, Inspecteur-chef, Directeur des communications et des relations internationales de la Sûreté du Québec.**

Livrable des ateliers

- **Recenser les bonnes pratiques, expériences ou initiatives innovantes ;**
- **Rédiger un rapport recensant les réflexions stratégiques, suggestions et recommandations issues des ateliers.**

LES INTERVENANTS



**Chawki
GADDES**

Président de L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles.

Président de l'Instance nationale de protection des données personnelles. **Tunisie**



**Marc-André
DOWD**

Président de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie, Protecteur du

citoyen. **Québec**



**Lina
OUEIDAT**

Conseillère du numérique auprès de la Présidence du Gouvernement. **Liban**



**Damien
CESSÉLIN**

Secrétaire générale administratif de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. **France**



**Tanor Thiendella
FALL**

Président du Réseau des compétences électorales francophones, Directeur général des élections au

ministère de l'Intérieur. **Sénégal**



**Aliou
NIANE**

Représentant du Président de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en

commun l'usage du français – Secrétaire général de la Cour des comptes. **Sénégal**



**Mamadou Badio
CAMARA**

Président de l'Association des cours constitutionnelles Francophones, Premier Président du

Conseil Constitutionnelle. **Sénégal**



**Sébastien
LEPERS**

Conseiller référendaire – Représentant le Secrétaire général de l'Association des institutions

supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français – Directeur a.i, Direction des relations internationales, de l'audit externe de la Francophonie de la Cour des comptes. **France**

LES INTERVENANTS



Marianne ESCURAT

Directrice de la Participation citoyenne, Conseil économique, social et environnemental – Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie. **France**



Laurence PECAUT-RIVOLIER

Docteure en droit et conseillère à la chambre sociale de la Cour de cassation – Membre du collège de l’Autorité de régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (Arcom). **France**



Dominique OLLIVIER

Conseillère de la Ville de Montréal – Association internationale des Maires francophones. **Canada**



Namizata SANGARE

Présidente de l’Association francophone des Commissions nationales des droits de l’Homme, Présidente du Conseil national des droits de l’Homme. **Côte d’Ivoire**



Catherine LAGACÉ

Adjointe au Président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) - Secrétaire générale du Réseau des compétences électorales francophones. **Québec**



Patrice CARDINAL

Secrétaire général du réseau international francophone de formation policière, Inspecteur-chef, Directeur des communications et des relations internationales de la Sûreté du Québec. **Québec**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Mme Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 MEMBRES ASSOCIÉS

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 OBSERVATEURS

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

     @OIFrancophonie
www.francophonie.org

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

